

Rapport d'activité

A
G
2
0
1
4

SOMMAIRE

Assemblée Générale
8 novembre 2014

R APPORT D'ACTIVITE

- Les instances de l'Association des Maires des Vosges (AMV) .. 1
- La formation / l'information 7
- Les déplacements des élus 8
- Le service juridique 9
- Les publications 10
- Les interventions sur quelques thèmes particuliers 12
- Actions ponctuelles 13
- En bref ... quelques rappels 14
- Remerciements 15



LES INSTANCES DE L'AMV

- Assemblée Générale
- Bureau
- Conseil d'Administration
- Commissions / groupes de travail

■ Assemblée Générale

en date du 9 novembre 2013

Une AG spéciale fin de mandat

L'Assemblée Générale (AG) de l'Association des Maires des Vosges s'est tenue le 9 novembre 2013, au Centre des Congrès d'Epinal ; il s'agissait de la dernière AG du mandat et des animations spéciales ont été prévues pour l'occasion.

Outre les traditionnels rapports (moral, d'activité, financier), la matinée a été ponctuée par les saynètes du spectacle "Mal de maire" de la compagnie Les Héliades et par la remise de la médaille de l'AMV à 75 élus municipaux qui totalisaient chacun 18 années de mandat de Maire.

■ Assemblée Générale

Le compte rendu de l'Assemblée Générale est disponible depuis le lien suivant : <http://www.maires88.asso.fr/AMV88/liens/CompteRenduAGAMV.pdf>



■ Bureau et Conseil d'Administration

■ Réunions des membres du Bureau

en date du 17 décembre 2013

Ordre du jour

- Annuaire des maires et présidents 2014
- Universités des maires 2014
- Formation 2014
- Calendrier 2014
- Réforme des rythmes scolaires
- Questions diverses

en date du 6 février 2014

Ordre du jour

- Organisation de l'AMV dans le cadre du renouvellement général
- Assemblée Générale Constitutive de l'Association Régionale des Maires et Présidents d'Intercommunalité de Lorraine (ARMPIL)
- Annuaire des maires et présidents 2014
- Universités des maires 2014
- Convention avec la Gendarmerie
- Présentation du SDIS (CTA/CODIS et plateforme 15) et de la gendarmerie (CORG)
- Image d'Epinal sur la fonction de maire
- Kit de début de mandat
- Questions diverses



en date du 26 juin 2014

Ordre du jour

- Installation du Bureau et du Conseil d'Administration
- Commissions de l'AMV
- Diplôme de Maire Honoraire
- Calendrier second semestre 2014 (Bureau, Conseil d'Administration, Assemblée Générale, Congrès AMF)
- Questions diverses

en date du 30 juin 2014

Rencontre avec M. le Préfet, M. le Procureur de la République, M. le Président du Conseil Général des Vosges

- Création d'un observatoire des dotations de l'Etat
- Rencontres régulières du Préfet et des membres du Bureau

en date du 8 octobre 2014

Ordre du jour

- Présentation de l'équipe administrative
- Installation de l'Association des Maires des Vosges
- Projet associatif 2012 - 2020
- Assemblée Générale du 8 novembre 2014
- Congrès de l'Association des Maires de France
- Annuaire 2014 - 2020
- Honorariat des Maires
- Questions diverses

■ Réunions des membres du Conseil d'Administration

en date du 12 juin 2014

Ordre du jour :

élection des membres du Bureau



Les membres du Bureau suite aux élections municipales de mars 2014	<i>Président :</i> Dominique PEDUZZI
	<i>Vice-Président :</i> Henri VOUAUX
	<i>Vice-Président :</i> Elisabeth KLIPFEL
	<i>Vice-Président :</i> Stessy SPEISSMANN
	<i>Vice-Président :</i> Jean-Luc MUNIERE
	<i>Vice-Président :</i> Jean RICHARD
	<i>Vice-Président :</i> Estelle CLERGET
	<i>Secrétaire Général :</i> Michel BALLAND
	<i>Secrétaire Général Adjoint :</i> Claude PHILIPPE
	<i>Trésorier :</i> Christian DEMANGE
<i>Trésorier Adjoint :</i> Michel DEMANGE	

en date du 8 octobre 2014

Ordre du jour :

- Installation de l'Association des Maires des Vosges
- Projet associatif 2012 - 2020
- Assemblée Générale du 8 novembre 2014
- Congrès de l'Association des Maires de France
- Annuaire 2014 - 2020
- Honorariat des Maires
- Questions diverses



Les membres du Conseil d'Administration suite aux élections municipales de mars 2014

ALLARMONT	Dominique AUBERT	NONVILLE	Maurice HATIER
ANOULD	Jacques HESTIN	PROVENCHERES SUR FAVE	Christian PETIT
BADMENIL AUX BOIS	Thierry EURIAT	RAMONCHAMP	François CUNAT
BAFFE (LA)	Daniel LAGARDE	RANCOURT	Alain CLOCHEY
BAINS LES BAINS	Frédéric DREVET	RAON L'ETAPE	Benoît PIERRAT
BELFONTAINE	Jean-Michel GEORGES	REMIREMONT	Bernard GODFROY
BOURGONCE (LA)	Denis HUIN	ROCHESSON	André LEJAL
BRECHAINVILLE	Estelle CLERGET	ROVILLE AUX CHENES	Jocelyne VILMAIN
BROUVELIEURES	Christian SAVAGE	RUGNEY	Josiane HAMANN
CHAMPDRAY	Elisabeth KLIPFEL	SAINT ETIENNE LES REMIREMONT	Michel DEMANGE
CHATENOIS	Guy SAUVAGE	SAINT JEAN D'ORMONT	Christian DEMANGE
CLAUDON	Alain ROUSSEL	SAINT MICHEL SUR MEURTHE	William MATHIS
CLERJUS (LE)	Jean-Marie MICHEL	SAINT VALLIER	Marie MARCHAL
COLROY LA GRANDE	Christian GEORGES	SAINTE MARGUERITE	Roland BEDEL
COMBRIMONT	Anne-Marie BARTH	SANCHEY	Gilles DUBOIS
DARNEY	Yves DESVERNES	SAULXURES SUR MOSELOTTE	Denise STAPPIGLIA
DOMBASLE DEVANT DARNEY	Alain GRANDCLERC	SOULOSSE SOUS SAINT ELOPHE	Catherine VERMANDE
FONTENAY	Krista FINSTAD-MILION	THUILLIERES	Pierre BASTIEN
FORGES (LES)	Daniel MIDON	UBEXY	Gérard COLIN
FRAIN	Claude NICOLAS	VACHERESSE ET LA ROUILLIE (LA)	Gisèle DUTHEIL
FRESSE SUR MOSELLE	Dominique PEDUZZI	VAL D'AJOL (LE)	Jean RICHARD
GERARDMER	Stessy SPEISSMANN	VALTIN (LE)	Jacques LARUELLE
GIRMONT	Michel BALLAND	VILLE SUR ILLON	Colette COMESSE-DAUTREY
GRANDRUPT	Christian HARENZA	VILLERS	Jean-Luc COUSOT
GRANDVILLERS	Charles SCHLACHTER	VILLOTTE	Jean-Luc MUNIERE
HARMONVILLE	Claude PHILIPPE	VIOCOURT	Francis ROBINET
HOUSSERAS	Stanislas HUNG	VOIVRES (LES)	Michel FOURNIER
HOUSSIERE (LA)	Roger CRONEL	XERTIGNY	Véronique MARCOT
JEUXEY	Henri VOUAUX	XONRUPT LONGEMER	Michel BERTRAND
LANDAVILLE	René MAILLARD	Communauté de communes de la Haute Moselotte	Jean-Claude DOUSTEYSSIER
MANDRES SUR VAIR	Daniel THIRIAT	Communauté de communes de la Moyenne Moselle	Robert COLIN
MATTAINCOURT	Daniel VINOT	Communauté de communes Terre de Granite	Patrick LAGARDE
MORTAGNE	Lionel LECLERC		



■ **Commission DETR** (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

(fusion des commissions ex-DGE et ex-DDR)

La commission DETR s'est réunie le 11 décembre 2013 sous la présidence de M. Alain ROUSSEL, Maire de CLAUDON afin de fixer les catégories d'opérations prioritaires et les taux

(minima et maxima) de subventions pour la répartition de la DETR en 2014, appelée à financer des réalisations d'investissements, ainsi que des projets dans les domaines économique, social, environnemental et touristique, ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

A la suite des élections municipales de mars 2014, une nouvelle commission DETR a été installée.

La commission s'est réunie ensuite à deux reprises, les 11 juillet et 15 octobre 2014 afin d'examiner les projets dont le montant de la subvention était supérieur à 150 000 euros.

Membres de la Commission DETR, suite aux élections municipales de mars 2014

Président

Alain ROUSSEL Président de la CC de la Saône Vosgienne

Vice-Présidents

Hervé BADONNEL Président de la CC de Gérardmer - monts et vallées

Mireille KOZIC-REGENT Maire d'ATTIGNEVILLE

Membres

Bernard ADAM

Maire de COUSSEY

Roland BEDEL

Maire de SAINTE MARGUERITE

Jean-Luc BEVERINA

Président de la CC du Pays des Abbayes

Roger COLIN

Maire d'HADOL

Robert COLIN

Président de la CC de la Moyenne Moselle

Etienne CURIEN

Président de la CC des Vosges Méridionales

Patrice FEVE

Président de la CC de Fave, Meurthe, Galilée

Michel FOURNIER

Président de la CC du Val de Vôge

Bernard GODFROY

Président de la CC de la Porte des Hautes-Vosges

François GORNET

Maire de LERRAIN

Michel HOUOT

Maire de DESTORD

Elisabeth KLIPFEL

Maire de CHAMPDRAY

René MAILLARD

Maire de LANDAVILLE

Véronique MARCOT

Maire de XERTIGNY

Pascal MOHR

Président de la CC des Hauts-Champs

Jean-Luc MUNIERE

Président de la CC des Marches de Lorraine

Christian PREVOT

Président de la CC de Bulgnéville entre Xaintois et Bassigny

Alain REBRASSIER

Maire de SERCOEUR

Guy SAUVAGE

Président de la CC du Pays de Châtenois

Claude THIERY

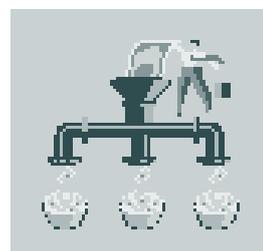
Maire de ROUVRES-LA-CHETIVE

Jean-Marie THOMAS

Président de la CC du Secteur de Dompaire

Henri VOUAUX

Maire de JEUXEY



catégories et fourchettes de taux pour 2014

CATEGORIES d'OPERATIONS SUBVENTIONNABLES	FOURCHETTES DE TAUX
<p>Développement économique - priorité pour les projets utilisant le bâti existant et (ou) localisés dans des espaces bâtis existants (études de faisabilité et de projet inclus - les études ne seront financées que si les projets sont réalisés)</p> <ul style="list-style-type: none"> - projets touristiques, - bâtiments-relais, - réhabilitation de sites et bâtiments, - réalisation de nouvelles zones d'activités et amélioration de zones d'activités existantes, liées impérativement à un projet concret et avéré, - création d'infrastructures et d'aménagements au bénéfice de la mobilisation de la ressource forestière (dans la limite de 10 % du montant des subventions accordées au titre de cette catégorie). 	10 % à 30 %
<p>Développement social et d'intérêt local - priorité pour les projets utilisant le bâti existant et (ou) localisés dans des espaces bâtis existants (études de faisabilité et de projet inclus - les études ne seront financées que si les projets sont réalisés)</p> <ul style="list-style-type: none"> - multiples ruraux, maison des associations à caractère intercommunal - relais de service public, - maisons de santé en fonction du zonage régional et de la validation du comité de sélection régional - maisons de l'enfance. 	20 % à 40 % Plafond : 400 000 € de dépense subventionnable
<p>Opérations à objectif de valorisation des déchets (et/ou préservant l'intégration paysagère) centres de tri, déchetteries, recycleries (en lien avec le plan départemental pour les recycleries) (études de faisabilité et de projet inclus - les études ne seront financées que si les projets sont réalisés)</p>	20 % à 40 % Plafond : 300 000 € de dépense subventionnable
<p>Opérations correspondant à des pôles d'excellence rurale labellisés</p>	20 % à 40 %
<p>Aménagement de communes</p> <p>a) Acquisition d'immeubles et démolition en vue d'un aménagement de sécurité ou de bourgs, ou d'amélioration de l'environnement.</p> <p>b) Etude et tous travaux, dans le cadre d'une opération visant à améliorer l'environnement et le cadre de vie, hors voirie routière (sauf travaux directement liés au secteur requalifié), hors réseaux d'eau potable, d'assainissement, de téléphone et d'électricité.</p>	30 % à 40 %
<p>Sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux d'investissement pour la mise en conformité aux normes de sécurité en vigueur, au vu du rapport de la commission de sécurité ou d'un organisme de contrôle agréé, des bâtiments communaux existants, des équipements scolaires et sportifs communaux existants. - Travaux de désamiantage des bâtiments communaux 	30 % à 40 %
<p>Accessibilité</p> <p>Etude de plan global d'accessibilité, PAVE (plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics), au niveau intercommunal ou groupement de communes.</p>	30 % à 35 % Plancher de subvention DETR : 1 000 €
<p>Réhabilitation ou création de logements</p> <p>(études de faisabilité et de projet inclus - les études ne seront financées que si les projets sont réalisés)</p> <p>a) Réhabilitation ou création de logements dans un bâtiment communal ou intercommunal existant (plafond de 1 800 € au m²).</p> <p>b) Acquisition pour la réhabilitation d'immeubles bâtis en vue d'aménagement de logements sociaux (réhabilitation ou création) et en cas de carence de l'initiative privée et de refus des bailleurs sociaux.</p>	30 % à 40 %
<p>Ecoles et périscolaire</p> <p>a) Restructuration complète ou construction s'inscrivant impérativement dans une logique intercommunale ou intracommunale de regroupement après accord de l'Inspection Académique (plafond de 1 800 € au m²).</p> <p>b) Dépenses de premier équipement des classes primaires liées à des opérations de restructuration ou de construction.</p> <p>c) Périscolaire : restructuration ou construction de bâtiments pour création, rénovation ou extension de cantine ou de garderie.</p> <p>d) Premier équipement de tableau numérique des écoles primaires (1 seul tableau numérique par école et plafond de 5 000 € de subvention DETR).</p>	30 % à 40 %

■ Commissions / groupes de travail

■ Commission de la Centrale d'Achat

La Commission de la Centrale d'Achat de l'Association des Maires des Vosges s'est réunie en début d'année, afin de sélectionner les fournisseurs 2014, dans les domaines d'achat suivants :

- Produits d'entretien
- Produits d'entretien écologiques
- Sacs poubelles
- Ramettes et enveloppes
- Fournitures scolaires
- Manuels scolaires
- Produits "espaces verts" (engrais, terreaux, paillage)
- Peintures routières
- Compteurs d'eau
- Produits de neutralisation de l'eau potable
- Extincteurs



Chaque année, plus de 1 000 commandes sont passées par les collectivités vosgiennes utilisatrices, principalement dans le domaines d'achat "produits d'entretien" et "ramettes - enveloppes - classement".

La composition de la commission a été renouvelée après les élections municipales.

En voici les membres :



Michel BALLAND	GIRMONT
Michel BERTRAND	XONRUPT-LONGEMER
Estelle CLERGET	BRECHAINVILLE
Christian DEMANGE	SAINT-JEAN-D'ORMONT
Yves DESVERNES	DARNEY
Thierry EURIAT	BADMENIL-AUX-BOIS
Stanislas HUNG	HOUSSERAS
André LEJAL	ROCHESSON
Véronique MARCOT	XERTIGNY
Daniel MIDON	LES FORGES



■ Le Groupe de réflexion Image d'Epinal "Le Maire"

L'Imagerie d'Epinal avait le projet de créer une image sur la fonction de maire. Dans le cadre de cette réalisation artistique, elle a souhaité préalablement rencontrer l'AMV et il a été décidé de constituer un groupe de travail composé de 8 élus, afin de recueillir leur avis sur cette future création.

Cette image a été imprimée après les élections municipales. Plus particulièrement destinée aux maires et/ou adjoints au niveau régional dans un premier temps, national dans un second temps, elle a été présentée à l'occasion des Universités des Maires et Présidents de communautés des 6 et 7 mai 2014.

LA FORMATION et L'INFORMATION



■ LA FORMATION

Suite au renouvellement des conseils municipaux, **un programme de formation spécifique a été proposé aux nouveaux élus**, afin de les accompagner dès leur prise de fonction. 330 participants ont pu bénéficier des 9 sessions qui ont été ainsi organisées, sur les thématiques suivantes :

- Le conseil municipal :
fonctionnement - attributions
- Les pouvoirs du maire
- Le budget - présentation
- Le statut de l' élu
- Les pouvoirs de police du maire
- La responsabilité civile et pénale de l' élu
- Le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire
- Les mécanismes de la fiscalité locale
- La coopération intercommunale

249 élus ont participé aux autres modules de formation, à savoir :

- Préparer les élections municipales
- La mise en place du budget
- Les marchés publics

■ L'INFORMATION

1 180 personnes ont participé aux réunions d'information suivantes :

- Deux journées techniques "Comment améliorer les réseaux d'eau potable ?" en collaboration avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), le Conseil Général des Vosges et la Vigie de l'Eau
- Quatre réunions d'information en partenariat avec EDF (l'électricité en France : qui fait quoi - la lutte contre la précarité énergétique - les actualités de l'énergie)
- Journée d'information sur l'utilisation des produits phytosanitaires en partenariat avec le Conseil Général des Vosges (DACEN) et animée par la FREDON Lorraine
- Journée d'étude sur l'actualité de la DGFIP en partenariat avec la Direction Départementale des Finances Publiques des Vosges (la modernisation des procédures financières des collectivités locales et la révision des valeurs locatives)
- Congrès des élus Lorrains (Cel'Est), les 5 et 6 septembre 2014 (sous le patronage de Mairie 2000, organisé par l'AD 54 en étroite collaboration avec les AD de Lorraine)

- Rencontres institutionnelles d'information, de sensibilisation et d'échanges avec le Groupement de Gendarmerie des Vosges avec la visite notamment du Centre d'Opérations et de Renseignement de la Gendarmerie (CORG)
- Visite de la Direction Départementale de la Sécurité Publique des Vosges pour les élus des 13 communes situées en zone "Police"
- trois visites au Service Départemental d'Incendie et de Secours

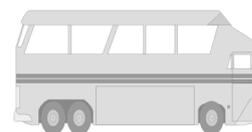
■ A SUIVRE ...

Une journée d'échanges et d'information sur la revitalisation des centres bourgs (politique de rénovation urbaine et dynamique de territoire) sera organisée le 18 novembre 2014 à Docelles) en partenariat avec le Conseil Général des Vosges (DACEN) et la Direction Départementale des Territoires (DDT).

Les Universités des maires et présidents de communauté

Comme en 2001 et 2008, l'Association des Maires des Vosges a organisé les "Universités des Maires", à l'intention de tous les maires et tous les présidents de communautés issus des scrutins des élections municipales de mars 2014. Cette importante manifestation s'est déroulée les 6 et 7 mai 2014 au Centre des Congrès d'Epinal, et a réuni près de 600 élus vosgiens sur les deux jours.





LES DEPLACEMENTS DES ELUS

■ Congrès 2013 de l'Association des Maires de France

124 représentants vosgiens ont participé au 96^e Congrès des maires et des présidents de communautés de France qui s'est déroulé à Paris du 19 au 21 novembre 2013. 54 élus sont allés à Paris par leurs propres moyens, et 70 personnes ont opté pour le déplacement "clé en mains" organisé par l'AMV.



■ Visite de l'usine Siat Braun à Urmatt

Le vendredi 10 octobre 2014, le Pays Bruche Mossig Piémont, la commune de Wisches et la scierie Siat Braun ont invité l'ensemble des maires vosgiens à participer à une visite de l'unité de cogénération : production de granulés de l'usine Siat Braun à URMATT.



A cette occasion, l'Association des Maires des Vosges (AMV) et l'Association des Communes Forestières Vosgiennes (ACFV) ont proposé un trajet en bus au départ de Neufchâteau direction Urmatt via Contrexéville, Epinal et Saint-Dié-des-Vosges. Le coût de ce transport a été pris intégralement en charge par l'AMV et l'ACFV.

A suivre

Le Congrès 2014 de l'AMF se tiendra du 25 au 27 novembre 2014, au Parc des Expositions, Porte de Versailles à Paris avec pour thème général : "**La force de la proximité**".

Important : ce 97^e Congrès sera également consacré au renouvellement des instances de l'AMF (Président, Bureau et Comité Directeur).

Comme chaque année, l'Association des Maires des Vosges organise le déplacement et le séjour "clé en mains" pour les élus municipaux et intercommunaux qui souhaitent en bénéficier.



LE SERVICE JURIDIQUE

LES CONSULTATIONS JURIDIQUES

▪ Sur le fond

Les questions soumises au Service juridique sont variées et sont le reflet du vaste champ d'action des collectivités vosgiennes : droit de l'urbanisme, des marchés publics, exercice des pouvoirs de police du maire, fonctionnement des intercommunalités, service public de l'eau et de l'assainissement, voirie communale, etc...

Cette année a été marquée par les élections municipales de mars 2014 qui ont donné lieu à de nombreuses sollicitations au cours des deux premiers semestres de l'année, notamment sur la réglementation applicable en période électorale, sur la composition des listes de candidats ou encore sur les premières décisions à prendre par les nouveaux conseils municipaux et communautaires.

▪ Sur la forme

Tenant compte des résultats de l'enquête de satisfaction sur les prestations proposées par le Service juridique de l'AMV, un effort particulier a été porté sur le traitement des dossiers, avec une hausse marquée du nombre de réponses

apportées par téléphone et complétées par un envoi documentaire adressé à la boîte mail des adhérents.



▪ Sur les délais

Le volume important de saisines par rapport au nombre de juristes, leur complexité croissante et les difficultés qu'elles soulèvent parfois pour leur traitement influent sur les délais de réponse.

Autant que faire se peut, les juristes essaient de

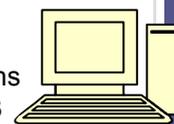


traiter les sollicitations nécessitant une réponse écrite dans un délai maximal compris entre une à trois semaines, les envois documentaires étant en principe effectués dans la semaine qui suit la réception de la demande.

▪ Sur www.maires88.asso.fr

Des consultations juridiques, des fiches techniques ainsi que des modèles d'actes sont disponibles sur le site de l'Association des Maires des Vosges (rubrique "guide juridique", dans l'espace réservé aux adhérents).

Une mise à jour progressive des documents mis en ligne a été effectuée tout au long de l'année. Les consultations figurant dans l'ABC Maire 88 2012/2013 y ont notamment été intégrées.



L'assurance responsabilité civile personnelle et la protection juridique personnelle des maires

L'AMV souscrit, pour la durée du mandat, un contrat-groupe d'assurance relatif à la responsabilité personnelle des maires. Cette assurance couvre les fautes détachables de l'exercice de la fonction de maire. La dépense afférente à cette assurance est prise intégralement en charge par l'AMV pour tous les maires du département. En outre, les maires vosgiens, lorsqu'ils ont la qualité de présidents d'EPCI, bénéficient également de cette assurance au titre des fautes détachables de l'exercice de la fonction de président d'EPCI. L'AMV négocie également, pour la même durée, un contrat-groupe ouvert de protection juridique personnelle des maires, permettant notamment d'assurer leur défense en cas de mise en cause personnelle au plan pénal. Ce contrat doit être souscrit individuellement par chaque maire, moyennant le versement d'une prime annuelle réglée sur les deniers personnels.

RELATIONS

MAIRES / PROCUREUR / SERVICES D'ENQUÊTE

Le Protocole relatif à la communication entre l'autorité judiciaire, les maires et les services d'enquête, signé le 19 mai 2006 à Épinal, a été actionné à deux reprises, entre octobre 2013 et novembre 2014. L'AMV s'est notamment constituée partie civile en juin 2014 aux côtés de M. Jean-Pierre RUAUX, maire de CIRCOURT.

Rappel : dans le cadre du Protocole, les élus vosgiens disposent de documents dits "fiches navettes" qui leur permettent d'attirer l'attention des services d'enquête (police ou gendarmerie) et du Parquet d'Épinal sur un dossier particulier ou d'obtenir des informations sur une plainte en cours de traitement. Ces "fiches navettes" sont disponibles sur simple demande à l'AMV.



LES PUBLICATIONS

- ABC MAIRE 88
- Infos 515
- Recueil questions/réponses
- L'AMV en pratique
- Annuaire des Maires des Vosges
- Tableau de la fiscalité locale
- Guides et fiche d'information
- Petit Gibus

ABC Maire 88

L'ABC Maire 88 2013/2014 est un recueil qui comprend une partie des consultations réalisées par les deux juristes de l'AMV entre novembre 2013 et octobre 2014.

Les consultations sont choisies pour leur caractère général (toutes les collectivités sont susceptibles d'être confrontées à ces situations) et leur fréquence.

L'ABC Maire 88 a été adressé aux adhérents de l'AMV en octobre 2014.

Infos 515

Le bulletin d'information de l'AMV paraît tous les deux mois. Il est également disponible sur le site Internet de l'AMV www.maires88.asso.fr

Recueil questions/réponses

Le recueil questions/réponses regroupe les questions que les maires et les présidents de communautés souhaitent poser sur des thèmes d'intérêt général et les réponses des instances ou personnalités sollicitées par nos soins (Préfet et services de l'État, Président du Conseil Général et services du Département, Association des Maires de France...). Ce document est remis à chaque participant, le jour de l'Assemblée Générale de l'AMV.

L'Association des Maires des Vosges en pratique

Ce document est destiné à faire connaître le fonctionnement et les différentes prestations de l'AMV. Il a été adressé aux adhérents en avril 2014.

Annuaire des Maires des Vosges 2014

Suite aux élections municipales de 2014, l'Association des Maires des Vosges a procédé à la refonte complète de l'annuaire des Maires des Vosges. Chaque maire et président de communauté va recevoir gratuitement un exemplaire. Il en est de même pour les parlementaires, les conseillers généraux et régionaux vosgiens, ainsi que les chefs de service de l'Etat et du Conseil général. Pour les autres organismes et personnes intéressés, l'annuaire est vendu au prix de 35 € l'unité (frais d'envoi en sus). Cet ouvrage répertorie, entre autres, les 514 maires et 27 présidents de communautés vosgiens. Y figurent également de nombreuses informations concernant les différents services publics, les parlementaires, les conseillers régionaux, les conseillers généraux, etc...

Tableau de la fiscalité locale

Comme chaque année, ce tableau regroupe, pour toutes les communes vosgiennes, le taux des quatre taxes directes locales, l'effort fiscal, le potentiel fiscal, le potentiel financier et les mètres de voirie par habitant. Il a été adressé à chaque maire et président de communauté, en février 2014.

Plaquette de présentation de l'AMV

Ce document a été diffusé auprès des adhérents en avril dernier.

Les guides juridiques

À l'occasion du renouvellement général des mandats de mars 2014, l'AMV a diffusé deux guides réalisés par l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle, intitulés "**La première séance du conseil municipal**" et "**Les premières décisions suite au renouvellement du conseil municipal**".

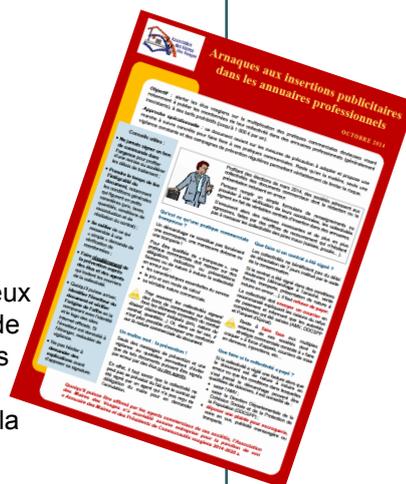
Ces ouvrages ont été adressés à tous les maires et présidents de communautés vosgiens en mars et avril 2014.



Fiche d'information

"Arnaques aux insertions publicitaires"

Depuis les élections municipales de mars 2014, de nombreux adhérents se sont plaints des pratiques commerciales de certains démarcheurs qui vendent des insertions publicitaires dans des annuaires dématérialisés. L'AMV a donc diffusé une fiche d'information en octobre 2014, afin de rappeler qu'en la matière, il faut faire preuve d'une vigilance constante.



Petit Gibus

Destiné aux élèves du primaire, le Petit Gibus est distribué dans les écoles et réalisé à l'initiative de l'AMV, en collaboration avec la société de presse et d'édition MEDIATIC. Chaque trimestre scolaire, environ 1 600 exemplaires sont distribués aux élèves dans les collectivités vosgiennes ayant souscrit un abonnement. Vendu à 1,22 € l'exemplaire, ce magazine est une source de découverte sur des thèmes d'actualité liés à l'organisation de la société, l'environnement....

Thèmes des numéros de l'année scolaire 2013/2014 :

- Novembre 2013 : "**Qu'est-ce qu'on mange ?**"
- Février 2014 : "**Les élections, le maire, la commune**"
- Mai 2014 : "**Le centenaire de la Grande Guerre**"

Thèmes des numéros de l'année scolaire 2014/2015 :

- Novembre 2014 : "**Police, gendarmerie, qui a peur du gendarme ?**"
- Février 2015 : "**La lumière source de vie**"
- Mai 2015 : "**Portable, Internet... la communication d'aujourd'hui : innovation et danger**"



Passport

pour la majorité

Ce guide, précédemment réalisé en 2007 et en 2011, vient de faire l'objet d'une mise à jour par le Conseil Départemental de l'Accès au Droit des Vosges (CDAD). Après recensement des besoins auprès des communes vosgiennes, l'AMV a diffusé ce fascicule (environ 4 700 exemplaires) destiné à l'information des jeunes, notamment à l'occasion de la cérémonie de citoyenneté, lors de la remise des cartes électorales.



LES INTERVENTIONS SUR QUELQUES THEMES PARTICULIERS



- Concernant la **réforme des rythmes scolaires**, le Président de l'AMV est intervenu auprès du Préfet des Vosges et du Directeur Académique des Vosges, afin que des fiches pratiques soient réalisées pour aider les communes à la mise en place des activités périscolaires. Ces fiches ont été transmises aux maires vosgiens, par courriel, en février dernier.
- Même si la consultation des communes n'a pas été prévue dans le processus de **redécoupage des cantons**, le Président de l'AMV a souhaité collecter les observations de ses adhérents, afin de les transmettre à M. le Préfet, M. le Président du Conseil Général des Vosges et M. le Président de l'AMF. De nombreux maires étant en désaccord sur les propositions de l'Etat, une information sur les voies de recours possibles contre le décret a été adressée aux communes en mars dernier.
- En juillet 2014, le Président est intervenu auprès de Jacques PELISSARD, Président de l'AMF au sujet des **modalités d'imposition des indemnités de fonction des élus locaux**. En effet, des prestataires de logiciel de mairie imposent parfois de renseigner le salaire professionnel des élus pour calculer le montant de certaines cotisations de sécurité sociale, dont la cotisation vieillesse plafonnée. Or, si les affiliés qui cumulent plusieurs activités professionnelles relevant du régime général voient leurs différents revenus additionnés pour servir de base à la cotisation vieillesse plafonnée, ce n'est pas obligatoirement le cas pour les élus qui cumulent un salaire tiré d'une activité relevant du régime général et une indemnité de fonction assujetties aux cotisations sociales du régime général. Un mandat local n'étant pas une activité professionnelle, les élus restent donc libres de communiquer ou non le montant de leur salaire pour ce qui est du calcul de la cotisation vieillesse plafonnée.
- Le 23 juillet 2014, Dominique PEDUZZI est intervenu auprès de Jacques PELISSARD, Président de l'AMF, au sujet de la **légalité des pratiques commerciales de certaines entreprises spécialisées dans le domaine des insertions publicitaires**. Cette année encore, malgré les appels à la vigilance lancés par l'AMV, trop de collectivités vosgiennes ont été victimes de démarchages qui se sont soldés par la signature de contrats d'insertion publicitaire onéreux (certains peuvent aller jusqu'à

5 000 euros par an). Or, rares sont les cas où des pratiques illégales ont pu être constatées : le plus souvent, les agents commerciaux se contentent de tirer profit de la négligence des collectivités pour obtenir la conclusion de ces juteux contrats. C'est pourquoi, il est capital de prendre le temps de lire attentivement toutes les clauses des documents commerciaux, même celles écrites en petits caractères, avant d'apposer une signature.



- Le 11 août 2014, le Président a soutenu les démarches entreprises par le Syndicat Mixte Départemental d'Électricité des Vosges (SMDEV), en intervenant auprès de Jacques PELISSARD, Président de l'AMF au sujet des **conditions d'attribution du Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACÉ)**. En effet, les nouvelles règles d'attribution des aides du FACÉ ont fortement pénalisé le département des Vosges. Ainsi, pour l'année 2014, ce sont près d'une vingtaine de projets d'extension du réseau électrique qui n'ont pas pu être financés alors que, dans le même temps, le programme d'aide au renforcement du réseau est resté largement excédentaire.

- Le 17 septembre 2014, le Président est intervenu auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) au sujet du **paiement de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) par les communes lorsqu'elles vendent un terrain à bâtir de leur domaine privé**. En effet, la commune ne s'acquitte pas de la TVA lorsqu'il s'agit d'une vente isolée, sans travaux préalables, et exercée dans le cadre de la simple gestion de son patrimoine. Cependant, il conviendra d'être vigilant lors de la rédaction des délibérations qui touchent à l'opération. Même s'il n'est procédé qu'à une seule vente, elle est assujettie à TVA lorsque le terrain est issu de la division cadastrale d'une parcelle dont le reste pourra être vendu ultérieurement, et que des travaux pour desservir le terrain ont été votés préalablement à la vente.



- Dominique PEDUZZI a relayé auprès de ses adhérents l'alerte de l'AMF concernant la **baisse de 30 % des dotations de l'Etat**. Chaque conseil municipal ou communautaire est appelé à adopter une motion contre cette amputation des dotations jusqu'à la date du prochain congrès de l'AMF, soit le 25 novembre 2014.



ACTIONS PONCTUELLES

MOTARD D'UN JOUR

Dans un contexte de forte augmentation du nombre de tués en deux-roues motorisés, l'Association des Maires des Vosges en concertation et en collaboration avec M. Gilbert PAYET, Préfet des Vosges, a souhaité convier les maires, gestionnaires de voies notamment en agglomération, à participer à l'évènement "motard d'un jour" le lundi 2 juin 2014 au groupement de Gendarmerie mobile de Saint-Etienne-lès-Remiremont. Cette journée d'information et d'échanges a débuté par un circuit à moto permettant de découvrir la route et ses aménagements tels que les perçoivent les usagers de deux-roues motorisés. Après le déjeuner, les motocyclistes de la Gendarmerie ont réalisé une démonstration d'exercices de maniabilité. Ensuite, un spécialiste du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CERAMA) a animé une conférence-débat sur cette thématique. A cette occasion, une trentaine d'élus a pu intervenir et apporter ses propres témoignages.



Photo Vosges Matin

DIPLÔME DE MAIRE HONORAIRE

Le 8 octobre dernier, en présence de M. le Préfet des Vosges et de M. le Président du Conseil Général des Vosges, le diplôme de Maire Honoraire, créé à l'initiative de l'Association des Maires des Vosges en 1991, a été remis à 129 nouveaux maires honoraires. Ce diplôme se veut être le témoignage de la reconnaissance de tous envers des élus qui ont consacré de nombreuses années au service de leur commune.



RESEAU D'ALERTE PAR SMS

Mis en place en prolongement de la convention de partenariat entre l'AMV et le Groupement de Gendarmerie départementale des Vosges signée le 26 février 2014, ce dispositif est expérimenté dans un premier temps dans la zone couverte par la Gendarmerie de Neufchâteau dans le but d'informer les maires par SMS - dans les meilleurs délais - de certains faits de délinquance commis au préjudice de leurs administrés (153 adhésions sur 206 communes concernées).



EN BREF... QUELQUES RAPPELS

LES REPRÉSENTATIONS AU SEIN DE DIVERSES INSTANCES

A la suite des élections municipales de mars 2014, il a été procédé à la désignation des représentants de l'AMV au sein des différentes commissions départementales, régionales et nationales (416 postes pour 102 instances). Près de 150 élus ont accepté de siéger au sein de ces instances. Pour trois d'entre elles, des élections internes ont été organisées (Commission Départementale de Coopération Intercommunale, Commission de conciliation en matière d'urbanisme, Commission Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).



CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Comme chaque année, des conventions de partenariat ont été renouvelées ou instaurées avec différentes sociétés. Elle ont notamment pour objectifs de développer des actions communes, de faciliter la coopération, la communication et l'information ...

Nos partenaires conventionnés en 2014 sont les suivants : EDF - Crédit Mutuel - Groupama Grand Est - Caisse d'Epargne Lorraine Champagne Ardenne - ERDF - GrDF - La Poste - Orange.

D'autres conventions sont signées avec des organismes institutionnels :

- Groupement de Gendarmerie des Vosges
- Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges et Syndicat Mixte Départemental d'Informatisation Communale pour la dématérialisation des marchés publics (depuis 2013).



SUR LE NET

Le site Internet de l'AMV et le portail des MAPA

Le site de l'AMV existe depuis 2002. Peuvent notamment y être consultés : l'Infos 515, les bons de commande de la centrale d'achat, des modèles de discours, un guide juridique avec des informations concernant des situations fréquemment rencontrées au sein des collectivités locales. Attention, certaines pages sont en accès réservé avec mots de passe. Ceux-ci ont été changés à la suite des élections municipales de mars 2014 et envoyés aux adhérents de l'AMV en avril dernier. Depuis 2005, le portail MAPA permet aux collectivités de mettre en ligne, **gratuitement**, les



annonces relatives à leurs Marchés à Procédure Adaptée (MAPA), mais attention **uniquement ceux dont le montant HT est inférieur à 90 000 €.**

www.maires88.asso.fr

515 communes sur le Net

Dans le cadre de l'opération "**515 communes sur le Net**" lancée en 2005 par l'Association des Maires des Vosges, avec le concours financier du Conseil Général des Vosges, les communes ont chacune à leur disposition **un site Internet entièrement gratuit.**

www.ma-mairie.com

Contact : Agnès TAVARES - tél. 03 29 29 88 22

IMPORTANT

Le site MAPA de l'Association des Maires des Vosges concerne uniquement **les marchés inférieurs à 90 000 €**

Les codes d'accès au site de l'AMV / MAPA sont différents de ceux destinés à mettre à jour les sites des communes sur le portail www.ma-mairie.com (opération 515 communes sur le Net).

REMERCIEMENTS

Comme chaque année, l'Association des Maires des Vosges remercie M. Christian PONCELET, ancien Président du Sénat, ancien Ministre, Président du Conseil Général, ainsi que les Conseillers Généraux vosgiens, pour la mise à disposition de personnels, de locaux et d'équipements, qui lui permet d'assumer, le plus efficacement possible, ses missions d'aide et de soutien auprès des maires et présidents de communautés vosgiens.



ASSOCIATION DES MAIRES DES VOSGES

Affiliée à l'Association des Maires de France reconnue d'utilité publique par Décret du 20 juin 1933

14, rue de la Préfecture - 88000 EPINAL

Adresse postale : 8 rue de la Préfecture - 88088 EPINAL Cedex 9

Tél. : 03.29.29.88.30 - Fax : 03.29.29.89.14 - Courriel : amv88@cq88.fr - Site : www.maires88.asso.fr